

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

10 conseillers présents sur 11

Absent excusé : M. Daniel WELTZHEIMER (procuration à M. Jacques BAUDOIN).

AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DES ÉVELOTTES – TRANCHE 2

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ; vu le procès-verbal de l'ouverture des plis et l'étude des offres effectuée par la maîtrise d'œuvre Consilium, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer le marché public suivant : marché public de travaux d'aménagement de la voirie du lotissement « Les Evelottes » 2^{ème} tranche. Le programme des travaux se décompose en un seul lot. L'entreprise retenue est Eurovia Alsace Lorraine - Agence de Ludres. Le montant du marché est de, avec option, 87 057,49 € HT soit 104 468, 99 € TTC (fourniture et pose de gaine TPC réseau éclairage YC, terrassement et remblai). L'option ne sera réalisée que si elle s'avère nécessaire. Délibération adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LORRAINE

Considérant la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, que les parcelles AM 31, AM 32, AL 138, AL 156 sont situées sur les bords de la Moselle en zone naturelle et que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine a pour objectif de préserver le patrimoine naturelle de la zone et l'intégrer à la réserve naturelle, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un bail emphytéotique d'une durée de 99 années avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine concernant les parcelles situées en zone naturelle suivantes : AM 31, AM 32, AL 138 et AL 156. Le bail est consenti moyennant une redevance annuelle fixée à 1 €. Délibération adoptée à l'unanimité.